SECTION DE L'INDRE ET LOIRE

SECTION F.O.-DGFIP 37
DDFIP INDRE ET LOIRE
94 Boulevard Béranger
37 032 TOURS CEDEX 1
Tel. : 02 47 21 74 58 ou74 26

Adresse mèl : fo.ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr
Site de la section : http://www.fo-dgfip-sd.fr/037/

Réunion du Comité Départemental de l'Action Sociale de l'Indre-et-Loire (CDAS) du 10 novembre 2022

Étaient présents :
- les représentants des organisations syndicales, FO DGFIP 37, Solidaires Finances Publiques, CGT et la CFDT ;
- les représentants de l'administration : Mme Sylvie BOUTIER, Présidente du CDAS, M. Frédéric THIBAUD, représentant M. CHOULANT responsable de l'ESI de Tours
- Personnalités qualifiées : M. Philippe VAURS, Délégué Départemental de l'Action Sociale, Mme Mathilde DUFOUR responsable régionale de l'Action Sociale depuis un mois.

1/ Approbation du compte-rendu du CDAS du 27 septembre 2022 : sous réserve de quelques correctifs et de quelques précisions (notamment sur les projets du Fonds d'Initiative Locale pour la mise en place d'un service de trottinettes électriques sur les sites extérieurs (visant à relier la gare et le site DDFIP) ou la mise à disposition de composteurs d'intérieur sur les sites accueillant de la restauration collective et en lien avec la loi Grenelle 2, le compte-rendu est adopté.

2/ Actualités du service social :
Avec le départ fin octobre de l'assistante de Service Social Marie-Eve HAEFFELIN, le département attend son remplacement ; il est en cours…

Au vu de l'importance de notre département en termes d'effectifs, Madame DUFOUR est optimiste au sujet du remplacement de l'assistante de Service Social et du Délégué de l'Action Sociale (pour 2023) ; dont acte.
Très prochainement, le projet d'organigramme régional sera soumis au Comité National de l'Action Sociale (CNAS) pour une mise en place au 1er janvier. Elle espère une plus grande synergie des délégués avec des réunions mensuelles à Orléans.

Actuellement, la moitié des départements de la Région CVL n'ont pas de délégué. La réforme des instances en 2023 ne devrait pas affecter l'Action Sociale et le maintien des CDAS est prévu.

Par ailleurs, les membres du CDAS ont souhaité la mise en place de consultations avec un psychologue ; la convention a été signée et envoyée au psychologue : l'action devrait débuter début décembre 2022. Cette action ne concerne pas des traitements psychologiques lourds, mais seraient plutôt ponctuels ; pour rappel, une prise en charge par la Mutuelle des 3 premières séances est possible sans dépassement d'honoraires.

3/ Action Sociale

a/ Crédits d'Action Locale (CAL) 2022 : l'enveloppe de 34 116 € a été définitivement répartie au cours de ce dernier CDAS :
- action retraités de l'année : 2 000 € (40 places au cabaret extravagance seront proposées aux retraités dont le départ a eu lieu en 2022)
- aide à l'achat d'un ordinateur : 2 400 €
- consultations psychologues : 2 000 €
- consultations juridiques : la convention doit être reconduite avec le même prestataire, mais surveiller la hausse prévisible du tarif horaire ; il reste par ailleurs des crédits de l'an passé sur cette convention
- action bien-être : il reste également des crédits antérieurs sur cette convention
- opération rentrée des livres : le délégué dispose encore d'un stock de livres et le délégué doit gérer les distributions manquées de la rentrée, vos délégués FO-DGFIP ont relancé le délégué à ce sujet
- arbre de noël (cirque Georget le 7 décembre et goûter) : 7 640 €
- cadeaux : 10 560 €
- sorties : 3 155 € ; la sortie Villandry qui vient d'être ouverte rencontre un vif succès (inscription avant la fin du mois de novembre pour le week-end du 10-11 décembre avec prise en charge de l'entrée et de l'audioguide)
- aide paniers producteurs locaux : 2 000 €, auquel pourra être ajouté le reliquat non consommé du CAL2022 ; la convention avec BIOLINET est partie à la signature et sa mise en œuvre devrait commencer en décembre. Pour rappel, prise en charge de 5€ sur votre panier et remise de 5 % sur le prix affiché (1 seul panier subventionné par mois).

b/ restauration collective : FO-DGFIP 37 demande la mise à jour des tarifs du RIA sur le site de la direction.

4/ Questions diverses : FO-DGFIP 37 demande si les contractuels nouvellement arrivés peuvent participer à l'Arbre de Noël : ils doivent effectivement suivre la même procédure que les agents en s'inscrivant via l'application MICADOS

Bonne fin d'année à tous

Vos représentants FO-DGFIP 37: Pascale CARRE et Ivan SAUVAGE